

N° 7/2.15

[PREAVIS N° 35/12.14](#)

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 70'000.00 POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE
AU SEIN DE LA MAISON DE LA RIVIERE**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission, composée de Mmes Eva FROCHAUX, Sylviane TRUDU, Claudine DIND-PERROCHET, présidente-rapporteur et de MM. Tobias BARBLAN, Romain BLUM, Pierre Marc BURNAND et Roland RUSSI, s'est réunie le mercredi 17 décembre 2014 à la Maison de la Rivière (salle des conférences).

Nous tenons à remercier MM. Yves PACCAUD, Municipal à ATD2, Marc BUNGENER, délégué ad intérim au développement durable, pour la présentation du rapport de la Municipalité, ainsi que M. Jean-François RUBIN, Président de la Fondation «La Maison de la Rivière», docteur ès sciences biologiques et professeur à l'HEPIA (Haute École du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève), pour la présentation d'une partie des nombreux projets et activités de la Maison de la Rivière. Nous les remercions aussi pour toutes les réponses fournies à nos questions.

1 PREAMBULE ET HISTORIQUE

La Fondation La Maison de la Rivière est une fondation de droit privé créée en 2007.

La Maison de la Rivière est construite à l'emplacement d'une ancienne poudrière en bois datant de 1832, consolidée par des murs en béton suite aux craintes causées par l'explosion de la poudrière d'Aubonne. Elle servit plus tard d'arsenal, et finalement de dépôts du Musée militaire vaudois.

Le déplacement dans d'autres locaux militaires de tout ce qui y était entreposé a permis la transformation de cette ancienne poudrière et du grand hangar situé au sud, transformation bientôt en voie d'achèvement puisque l'inauguration de la Maison de la Rivière est prévue pour le 9 mai 2015.

Il a fallu d'abord, au prix de longues discussions, mettre de l'ordre dans le patchwork de parcelles de forêts appartenant au Canton, à la Confédération et à des communes, et trouver les 2 premiers millions avant de pouvoir accéder à la demande du canton : l'élaboration d'un PPA pour toute la parcelle retenue, limitée au Sud par le lac, au Nord par la route cantonale, à l'Ouest par le Boiron et à l'Est par la butte bordant la route d'accès.

L'acceptation définitive de ce PPA, qui n'a heureusement suscité aucune opposition, a pourtant pris du temps : plus de quatre ans dus aux allers-retours avec le Canton et à des demandes successives d'ajustements de projets, bref les retards « habituels ». De l'avis du Président de la Fondation, ce n'est pas un travail qu'il aurait envie de refaire ...

Comme les terrains, propriété de Morges, sont sur le territoire de Tolochenaz, c'est la Municipalité de Tolochenaz qui a participé, avec la Fondation, à l'élaboration de ce PPA depuis 2007.

2 BUTS DE LA MAISON DE LA RIVIERE

Après plusieurs années d'expérimentations sur le site du Boiron, l'HEPIA (Haute École du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève), l'UNIL (Université de Lausanne) et l'ATL (Association Truite du Léman) ont décidé, en 2007, de créer cette fondation qui se décrit comme un «centre de compétences en gestion et renaturation des milieux aquatiques», avec pour objectifs principaux :

- **la recherche, fondamentale et appliquée**, pour mieux connaître les écosystèmes aquatiques et, notamment, restaurer et renaturer au mieux ces milieux; plusieurs HES (Hautes Écoles Spécialisées) travaillent déjà avec la Fondation sur le terrain ou dans des conteneurs en attendant la fin des constructions;
- **l'éducation à l'environnement** pour tout public, pour des étudiants et pour des spécialistes dans le cadre de formations continues; depuis le début, il y a 6 ans, plus de 7'000 écoliers venus d'un peu partout ont déjà participé à des ateliers et à des recherches sur le terrain ou dans les conteneurs;
- **la valorisation du patrimoine régional, naturel et culturel** : « *L'aile St-Prex* », par exemple, permettra d'exposer de nombreux vestiges du passé retrouvés au fil des ans dans un rayon de 5 km et de raconter ainsi l'histoire de la région en remontant jusqu'à plus de 63 millions d'années; actuellement, ces objets sont entreposés ou conservés dans divers musées et à Lucens.

Une fosse au sous-sol permettra l'observation directe d'un bras de rivière grâce à de grandes baies vitrées. Le célèbre sous-marin F.-A. Forel de Jacques Piccard a déjà trouvé sa place près de l'entrée.

Outre la visite de la Maison de la Rivière, l'environnement naturel et lacustre attirera touristes et promeneurs. Des discussions sont déjà en cours avec le camping de Morges, le château et l'Office du tourisme.

Le directeur de l'ARCAM est membre du Conseil de Fondation.

Le site internet de la Fondation <http://www.maisondelariviere.ch/> permet de découvrir notamment les mécènes ou soutiens actuels (renseignements pris, il n'y a pas à s'inquiéter de la formule "ce site peut avoir été piraté" qui apparaît sur certains ordinateurs; ce problème, purement technique, disparaîtra dès la refonte complète du site internet).

3 SOUTIEN DEMANDE A MORGES

La Commission a pu constater à quel point le Président de la Fondation s'engage et porte ce projet ambitieux. Actuellement, sur un budget de 12,5 millions, en gros, un tiers vient de prêts, un tiers de fonds privés et de familles privées et un tiers de fonds publics.

En 2010, Morges a cédé la parcelle de forêt N° 151 pour une valeur de CHF 0.- au Canton dans le but que celle-ci soit cédée à CHF 0.- à la Fondation. La parcelle du Canton a aussi été cédée à Morges pour CHF 0.- : il ne s'agissait pas d'un échange économique mais surtout de redonner du sens aux parcelles et de supprimer le morcellement. Concernant la valeur du terrain, le Municipal des Finances nous a ainsi répondu par mail : « [...] de nos jours, la valeur de terrain forestier est « sans » valeur, car la forêt n'est pas une source de revenu mais une charge (d'exploitation). On le voit aussi dans les comptes de la commune de Morges ».

Le 26 juin 2014, il manquait encore CHF 446'000.00 pour le projet d'exposition permanente de « *L'Aile St-Prex* » et pour la salle polyvalente.

Les communes de Saint-Prex, Tolochenaz, Lully et Chigny, conscientes elles aussi du rayonnement scientifique, culturel et touristique de la Maison de la Rivière, ont accordé un soutien financier, chacune au prorata de ses habitants et de ses possibilités.

Le montant unique de CHF 70'000.00 demandé à Morges permettrait l'aménagement de la salle polyvalente, notamment de l'équipement audio-visuel. Cette salle multifonctionnelle aura un mobilier modulable suivant les activités proposées : tables alignées, groupées, placées sur les côtés, etc. Dix-huit à quarante-huit personnes pourront y prendre place suivant les activités et la configuration des tables et des chaises. De grandes fenêtres donnant directement sur les laboratoires favoriseront la vue directe sur les recherches en cours.

Les coûts pour cette salle sont estimés à CHF 136'000.00 : CHF 18'000.00 pour le mobilier, CHF 48'000.00 en frais d'armoires d'exposition et de conservation d'une importante collection, offerte par un amoureux de la nature, d'animaux naturalisés, tous morts *de mort naturelle*, et CHF 70'000.00 pour le reste.

En remerciement de ce don de CHF 70'000.00, cette salle polyvalente s'appellera *Salle Morges* et pourra être mise gratuitement à disposition pour telle ou telle activité de la commune, sur demande de la Municipalité.

Concernant le cautionnement de 500'000.00 à 1 million de francs, la commune a un plafond de cautionnement pour 2015 de 25 millions. La Municipalité ne peut entrer en matière au vu des nombreux et coûteux projets qui attendent notre ville.

Il en va de même pour le soutien à l'édition d'un ouvrage sur les trouvailles archéologiques qui ne pourront pas être exhibées dans l'exposition permanente. Une étudiante en a fait le recensement complet pendant six mois.

Le livre doit maintenant être écrit et édité (coût env. CHF 15'000 00 pour 500 volumes).

La commission s'est ralliée à la position de la Municipalité pour ces deux demandes.

Le Président de la Fondation explique à la commission combien tout appui d'une commune est utile, non seulement de par l'apport financier mais aussi par la caution qu'il apporte au projet Maison de la Rivière. Cette caution est importante pour les demandes de soutien faites à la Confédération, au Canton ou aux banques : c'est le signe que les communes avoisinantes trouvent le projet intéressant et utile pour leur région.

4 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES RECUES

- La transformation de l'ancien hangar au sud du bâtiment principal a permis la création de chambres pour des étudiants qui pourront y vivre pendant la durée de leur étude ou recherche spécifiques, en principe pendant deux ans au maximum. A ce jour, 14 HES travaillent déjà en collaboration avec la Maison de la Rivière. Ces projets de recherches sont aussi un apport financier appréciable pour la Fondation.
- **Un volet économique** a aussi été demandé : le Secrétariat d'État à l'Économie (SECO, Confédération) et M. Philippe Leuba, Conseiller d'État, ont demandé qu'un volet « pôle environnemental Vert » s'installe au Boiron dans le cadre d'Innovaud qui réunit déjà 6 technopôles vaudois. Un prêt pour la création d'un incubateur de start up a été octroyé. Ce prêt permettra de mettre à disposition de start up dans le domaine de l'environnement trois bureaux par période de deux ans.
- Le pêcheur, qui était installé « à bien plaisir » depuis longtemps près de lac, aura sa place à l'intérieur des bâtiments, le Président de la Fondation espère pouvoir conserver le cabanon du pêcheur qui fait partie de l'héritage culturel de la région.

- L'accès à la Maison de la rivière sera possible :
 - à pied, d'un peu partout;
 - en transports publics : un arrêt de bus est en discussion à proximité;
 - à vélo, avec notamment une station libre-service et un projet de piste cyclable en site propre à réaliser dès que possible;
 - en voiture : des places de parc et deux places pour bus pourront être réalisées dès que le futur du stand de tir sera connu.
- Il n'y a pas de concurrence avec Aquatis (l'aquarium d'eau douce en construction au nord de Lausanne), mais plutôt collaboration.

5 CONCLUSION

La Maison de la Rivière vise des objectifs pointus et complémentaires dans les domaines de la culture (patrimoine naturel et culturel, biodiversité), du tourisme (expositions permanentes et temporaires, Sentier de la Truite), de la pédagogie (éducation à l'environnement), de l'économie (start up prévues) et dans le domaine de la recherche et de la formation (synergies avec des universités et des HES, notamment dans le cadre de travaux de bachelors, de masters et de doctorats). La pertinence de tous ces objectifs est indiscutable.

Par son attractivité, la Maison de la Rivière est comparable à l'Arboretum d'Aubonne, au Centre Pro Natura de Champ-Pittet ou à la Station ornithologique de Sempach. Tant le rayonnement culturel et touristique local que le rayonnement national et international dans le domaine de la recherche scientifique justifient un soutien de la ville de Morges.

Enfin, l'appui de la ville de Morges et celui des communes avoisinantes est une forme de caution essentielle pour permettre à la Fondation La Maison de la Rivière d'obtenir le soutien de la Confédération, du Canton, de mécènes et de sponsors.

Pour toutes ces raisons, la commission, à l'unanimité, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 70'000.00 pour un don à la Fondation La Maison de la Rivière en vue de l'aménagement d'une salle polyvalente au sein de la Maison de la Rivière;
2. d'admettre que cette dépense sera comptabilisée dans le nouveau compte «42200.3656.00 Maison de la Rivière» du budget de fonctionnement 2015.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Claudine Dind